



Je tiens à partager avec vous une bonne nouvelle : nous avons réduit de 40% l'endettement de notre commune. Nos finances sont saines, le budget qui vous est présenté dans les pages suivantes le reflète et nous pourrions sereinement envisager de nouveaux investissements.

Nous n'aurons jamais la folie des grandeurs pour notre commune, nous resterons raisonnables et nous ferons des investissements mesurés, réfléchis, afin de donner le maximum aux Badenois tout en surveillant l'endettement de chacun.

Quant aux projets déjà engagés, ils se poursuivent, notamment :

- La réfection de la rue du 6 août 44 dont l'enfouissement des réseaux est en cours.
- Les appels d'offres pour les travaux du restaurant scolaire, de l'espace jeunes et de l'espace musique sont lancés. Les travaux devraient commencer en début d'été.
- Le terrain multisports « city stade » et la rénovation du skate park seront réalisés très prochainement. Comme vous le voyez, nous n'oublions pas les jeunes !
- L'étude du « Vallon de Kergonano », lieu de promenade et poumon vert de la commune, est en cours.

Concernant le plan local d'urbanisme (PLU) : une nouvelle loi d'urbanisme, loi ELAN, a été promulguée en novembre dernier. Nous avons décidé l'arrêt de la procédure du PLU afin d'intégrer cette loi qui doit apporter un plus en constructibilité. L'adjoint à l'urbanisme vous en expose les détails dans cette « Lettre ».

Enfin, à l'aube de cet été 2019, je vous souhaite à toutes et tous une excellente 10ème Semaine du Golfe et un très bel été à Baden.

Michel Bainvel
Maire de Baden

Entrée de bourg Est - Projet de résidence «L'Asphodèle»



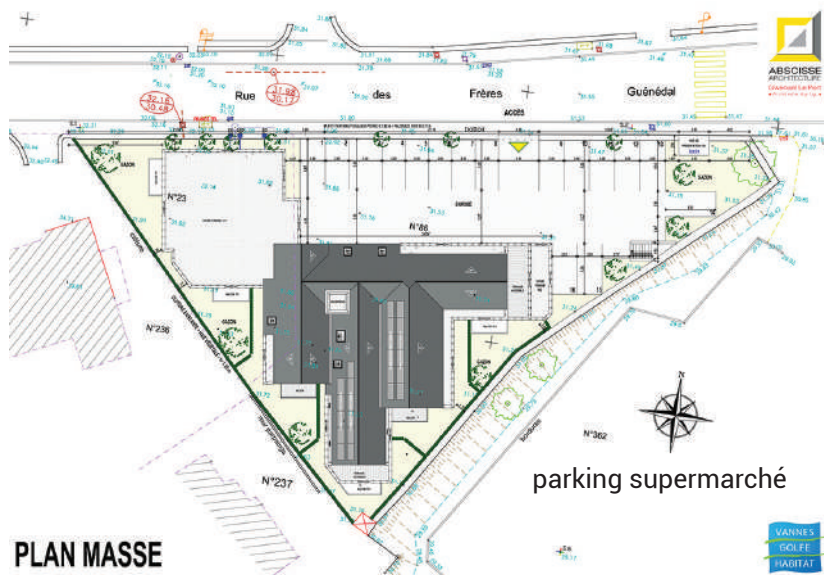
Ce projet, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par Vannes Golfe Habitat, sortira de terre cet été. Située le long de la rue des Frères Le Guénédal, au voisinage immédiat de la grande surface et de la pharmacie, cette résidence offrira un total de 16 logements sociaux, accessibles sous condition de ressources.

Vannes Golfe Habitat (VGH), gèrera l'attribution des logements, le CCAS de Baden répondra toutefois à toute demande et saura mettre en contact les demandeurs avec VGH.

Les 16 appartements se répartiront sur 3 niveaux (R+2) et comme suit :

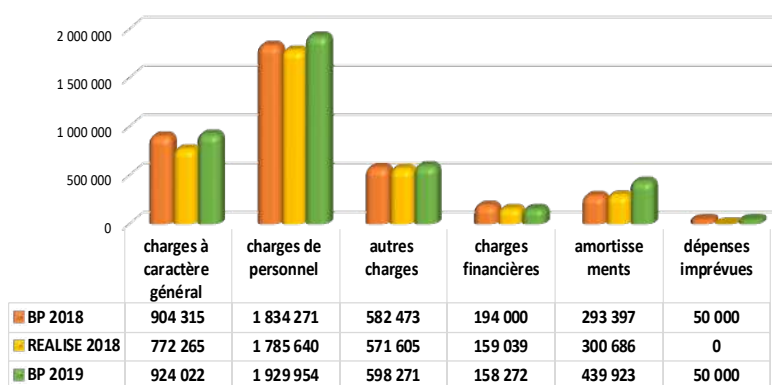
- 3 T4 / 11 T3 / 2 T2

Chaque logement bénéficiera d'une place de parking à l'extérieur.

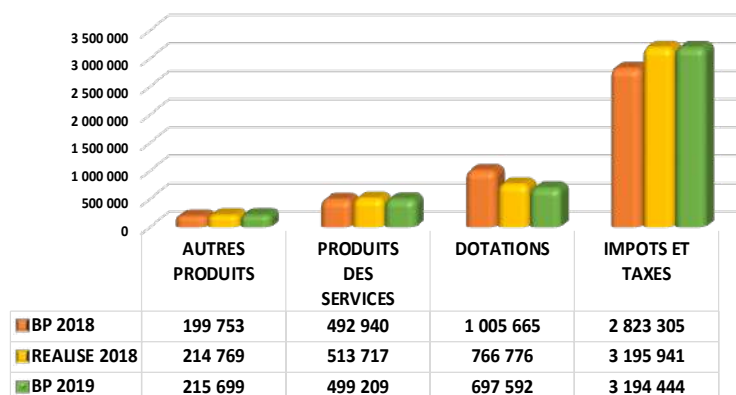


Budget communal 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Hors charges exceptionnelles)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Hors produits exceptionnels)



DESENETTEMENT



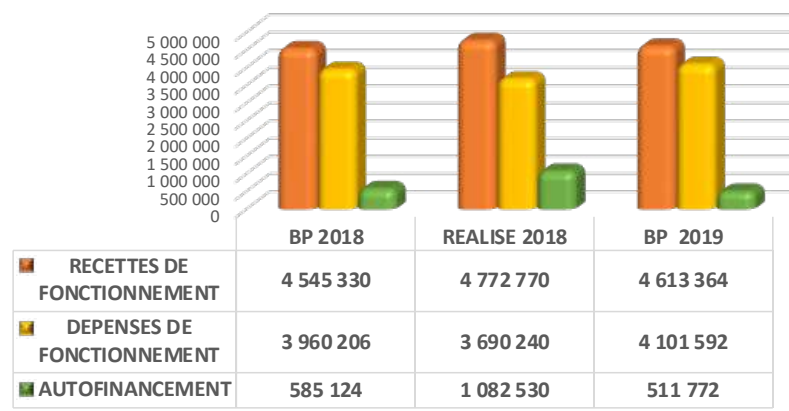
Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018 l'équipe municipale a tenu ses engagements en poursuivant une conduite de baisse de l'endettement.

Les différents emprunts ont été remboursés sur cette période pour 2 445 000€ ainsi que le portage foncier pour 542 000€, faisant ainsi passer la dette par habitant de **1393€ à 785€**.

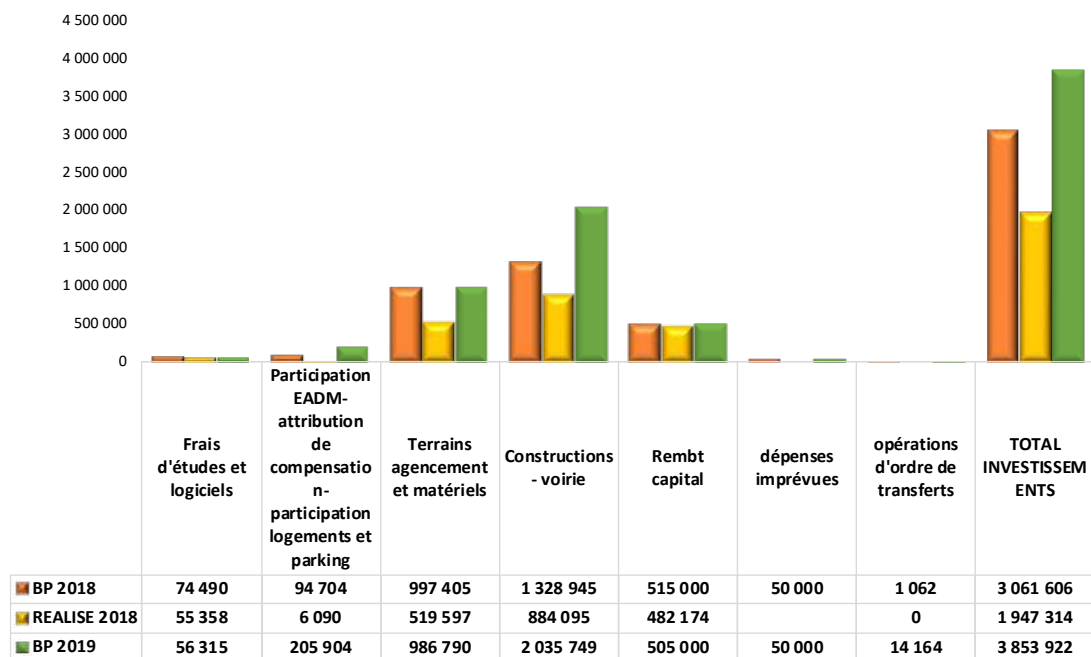
Cela a été réalisé malgré la diminution de la dotation de l'état de 770 000€ et sans augmentation des taux communaux des impôts des ménages.

Il est à noter que cet effort ne s'est pas fait au détriment des investissements de la commune, qui se sont élevés pour cette période à 8 100 000€.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

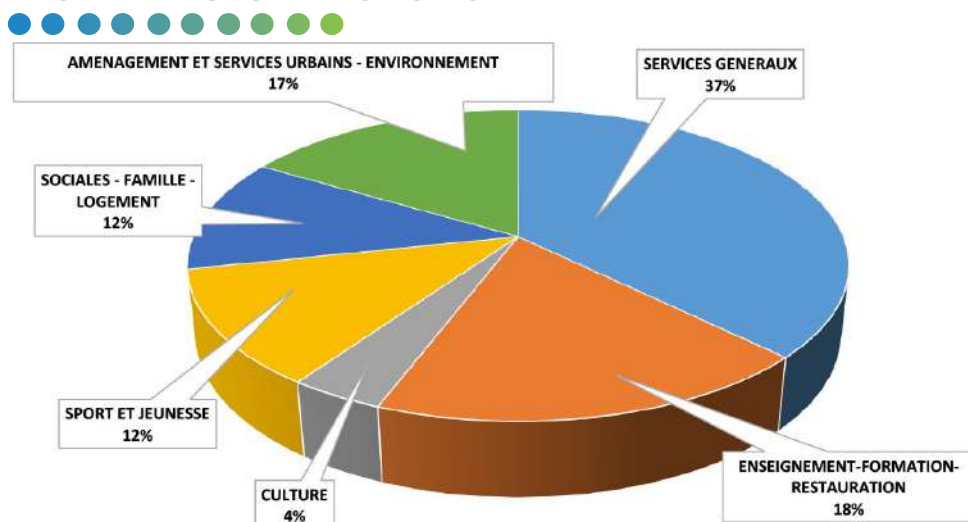


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

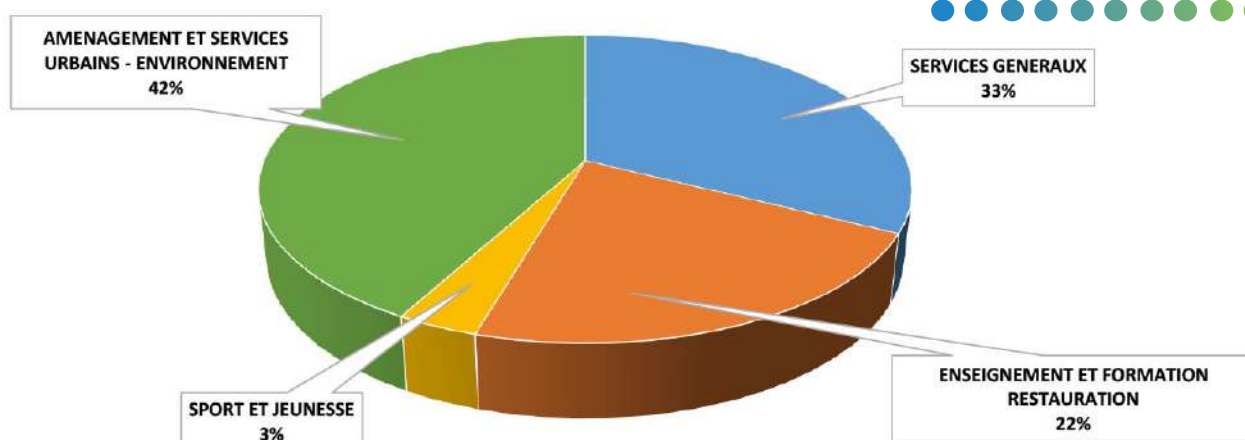


Budget communal 2019

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



LA DETTE PAR HABITANT - POPULATION TOTALE INSEE

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DETTE	6 064 341	5 570 571	5 092 817	4 597 815	4 101 092	3 619 158
NOMBRE D'HABITANTS	4 355	4 390	4 417	4 505	4 611	4 611
DETTE PAR HABITANT	1 393 €	1 269 €	1 153 €	1 021 €	889 €	785 €

Portage foncier signé le 11/01/ 2018 avec GMVA pour 314 715,13 et une date maxi de rachat le 10/01/2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2019 Participation exceptionnelle			2019 Participation exceptionnelle		
ALBA	1 300 €		COMITE DE JUMELAGE	500 €	
ASSO AMIS MUSEE DE BADEN	300 €		CLUB NAUTIQUE	1 000 €	
ASSO SPORTIVE GOLF BADEN		Grand prix mairie Baden	DIHUNERIEN	300 €	
ASPHODELE	300 €		ECHIQUIER DE L'ABC	600 €	
ASC BADEN FOOT	2 000 €		FESTIVAL DU CONTE	2 000 €	
ARTS ET MUSIQUE	8 500 €		GOLFE EN COEUR		location sanitaires et vin d'honneur
BAD'NOT	800 €		KOROLLERION	1 000 €	
BAGAD	2 500 €		LES ARCHERS DU GOLFE	200 €	
BODENMOR	250 €		LE PANIER BADENNOIS	400 €	
BADEN BASKET	2 500 €	+ 2 000 € pour achat matériel	SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS	150 €	
BALADINS D'ARMOR	1 200 €		SPORTING KIN BALL	1 000 €	
CLUB DE L'AMITIE	900 €		STROLLAD KOZH-BOMBARDES	350 €	
COMITE DES FETES	500 €	organisation de la course du 1er mai			

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



Par décret signé du 1er Ministre le 21 décembre 2018, Baden est officiellement devenue « commune classée » du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Elle fait partie des 33 communes membres du 50ème Parc Naturel Régional, parmi les 53 que compte la France.

Rappelons que l'on doit la création du 1er Parc Naturel Régional au Général de Gaulle en 1967.



L'emblème du Parc est un hippocampe. Devenu de plus en plus rare, il symbolise aujourd'hui l'impérieuse nécessité de préserver notre cadre de vie d'exception.



Quelques exemples de coopérations entre le Parc Naturel Régional et la commune :

- Un conseil sur le contenu des panneaux pour les zones de mouillages
- La reconnaissance de 3 bénéficiaires de la « marque Valeurs Parc » pour la catégorie « hébergements touristiques » et « visites et balades accompagnées ».
- L'association de la commune à un travail sur la qualité des paysages ville-campagne et sur le renouveau de la végétation arborée du Golfe

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan a été créé en octobre 2014 et ses communes ont adhéré à une Charte qui fixe ses objectifs pendant 15 ans.

C'est une collectivité publique dirigée par des élus, animée par une équipe de vingt agents et par des instances consultatives : un Conseil scientifique, un Conseil des associations et, à venir, un Conseil des jeunes.

Les actions du Parc répondent aux objectifs fixés par la Charte, qui sont principalement :

- protéger et reconquérir la biodiversité
- préserver la qualité de l'eau
- valoriser le Patrimoine culturel
- oeuvrer pour la qualité des paysages
- s'adapter au changement climatique
- valoriser des actions touristiques et économiques éco-responsables grâce à la marque « Valeurs Parc Naturel Régional »
- encourager une agriculture durable
- veiller à la qualité de vie en matière d'urbanisme
- développer la pédagogie et la sensibilisation à travers l'École du Parc.

Le Parc gère également l'île d'Ilur, dont le Conservatoire du littoral est propriétaire. Véritable vitrine du développement durable, 25 000 personnes viennent la visiter chaque année.

Ces actions montrent que le territoire du Parc n'est pas une zone sous cloche, c'est un espace de concertation et d'expérimentation. Sa force réside dans sa capacité à coopérer, à faire coopérer, à convaincre plutôt qu'à contraindre.

Je composte, tu compostes, vous compostez ...



L'agglomération met à disposition de chaque foyer qui en fait la demande un composteur individuel. Celui-ci est distribué lors d'une rencontre collective (durée environ 1h) au cours de laquelle des conseils pratiques en matière de compostage et de gestion des déchets verts sont présentés.

Lors de ces distributions, un « bio-seau » qui facilite le stockage des déchets de cuisine (préparation et restes de repas) est systématiquement remis avec le composteur.

Les personnes qui ne sont pas équipées d'un « bio-seau » peuvent venir en retirer un au siège de l'agglomération (PIBS - 30 rue Alfred Kastler, à Vannes).

La réunion de présentation et distribution aura lieu à BADEN le mercredi 22 mai - 17h - 18h (lieu à confirmer)

Davantage d'informations à l'adresse :

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/compostage>

Parlons de la révision du PLU, sujet majeur de notre commune depuis septembre 2015.



Rappel des faits antérieurs :

Le PLU en cours date de Février 2008 avec l'intégration de la loi « Littoral ». Depuis cette date plusieurs événements ont eu lieu, deux associations ont fait un recours contentieux à la commune. Le Tribunal Administratif de Rennes a partiellement annulé le document d'urbanisme par jugement en date du 7 juillet 2011, considérant que les secteurs situés à l'ouest de la route 316 à hauteur du Roméno ainsi que les secteurs Ulm et UBb de Bois Bas – Pen Mern devaient être classés en Nds. La commune a rectifié ce zonage en conséquence dans le cadre de la modification N° 3 du PLU en Novembre 2012.

Par la suite le jugement du Tribunal administratif a été contesté et un arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes est intervenu le 28 juin 2013. Cette dernière décision a confirmé le jugement du Tribunal et étendu l'annulation partielle du plan local d'urbanisme sur des zonages UBb et UBb1 de 14 hameaux de la commune, ainsi que les annulations des emplacements réservés n° 9 et 28 et le zonage ULn à Toulindac.

La commune a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat afin de contester cette décision de la cour administrative d'appel. Le Conseil d'Etat a rejeté la demande de la collectivité le 11 juin 2014.

L'arrêt du Conseil d'Etat s'imposait à la commune et toutes les voies de recours étaient épuisées. Depuis cette date plusieurs projets ont été refusés notamment sur les 14 hameaux concernés, contraints par le jugement du Tribunal. Nous avons adressé un courrier à chaque propriétaire le 14 juin 2014 pour les informer de la décision de la cour administrative d'appel de Nantes. Par conséquent au cours de l'année 2015 la commune a décidé d'engager une procédure de révision du PLU afin de mettre le zonage du plan local d'urbanisme en cohérence avec les arrêts intervenus et les différentes lois.

Chacun doit comprendre que les lois qui nous encadrent sont toujours plus contraignantes pour tous et réduisent notre champ d'action. Par délibération du 28 septembre 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du PLU de la commune ; le 05 novembre 2018 il a décidé d'arrêter son projet après avoir effectué le bilan de la concertation afin d'intégrer la loi ELAN.

Le 24 novembre 2018 était promulguée la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN. L'application de cette loi implique des ajustements afin de la prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU en cours, notamment en ce qui concerne les règles d'urbanisme propres au littoral et la possibilité de construire sous conditions au sein de certains espaces déjà urbanisés (SDU).

Cette loi est donc d'application immédiate aux procédures en cours, autant le SCOT de GMVA que le PLU de Baden et il n'est pas prévu de dispositions transitoires.

Le SCOT de GMVA est en cours de révision et il intégrera également les dispositions nouvelles de cette loi. Aussi, pour une meilleure compréhension et lisibilité des documents, nous souhaitons mener en parallèle les travaux d'intégration des nouveaux dispositifs sur notre projet de révision de PLU, sans remettre en cause le travail déjà réalisé.

Le SCOT détermine les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés et en définit la localisation. Dans les secteurs déjà urbanisés autre que les agglomérations et les villages identifiés dans le SCOT et délimités par le PLU, des constructions et installations peuvent être autorisées en application de cette nouvelle loi. Notre étude portera sur les secteurs en dehors de la bande des 100m et des espaces proches du rivages à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics. Il n'aura pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant, ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti.

De plus, ces secteurs urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, une densité, une continuité, une structuration par des voies de circulation, des réseaux d'accès aux services publics d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte des déchets ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs.

Ainsi, notre étude porte sur de nouvelles possibilités identifiées comme secteurs déjà urbanisés et en lien avec GMVA, 5 secteurs permettront d'effectuer des propositions de zonage : Keryonvarch, Kerbouleven, Tréver, Mané Kercadio et La Lande Trévrass. Les secteurs de Le Bélano et Mané Ormand avaient déjà été identifiées précédemment avec ces mêmes caractéristiques.

De plus, nous souhaitons que le secteur de Le Guern soit identifié en «village» au document SCOT de par ses caractéristiques. Malheureusement, le secteur de Penmern, situé en espace proche du rivage, ne pourra être qualifié de secteur urbanisable au projet de révision du PLU, sa configuration ne le permet pas.

La réunion publique du 21 mars a permis de vous exposer ces différents éléments d'analyse afin que chacun puisse prendre connaissance de l'ensemble des dispositions retenues dans notre projet de révision. Nous souhaitons la plus grande transparence envers les Badennois sur l'avancée de ce projet qui, de par ses nombreuses dispositions législatives nous amène à modifier autant que nécessaire ce document en révision.

Notre volonté est de produire un projet de PLU le plus fiable possible d'un point de vue juridique tout en essayant de satisfaire au mieux nos orientations stratégiques en matière d'aménagements et de constructions pour la vitalité de notre commune.

Informations pratiques

Se déplacer



Dans l'édition du Mag de janvier, un questionnaire relatif à vos habitudes et besoins de transports de proximité vous était adressé. Nous vous livrons ici la synthèse de vos retours.

Sur les 3100 questionnaires distribués, 145 questionnaires nous ont été rendus : 134 concernaient les transports en commun et 144 ont été renseignés sur le covoiturage.

Transports en commun



Répartition des lieux de départ : 71 personnes, soit la moitié, ont répondu « partir du Bourg », alors qu'il n'y en a que 17 depuis Toulbroch et 44 « autres lieux »

Les destinations : Plutôt sur Vannes avec 115 réponses, et 62 vers Auray

Les voyages sont presque à part égale occasionnels (71) et journaliers (60)

Les horaires ne sont pas adaptés pour 108 personnes alors que 5 ont indiqué qu'ils n'étaient pas respectés

Les arrêts de Baden sont trop éloignés (37) et pas connus (18)

Les circuits ne sont pas adaptés (34) et trop longs (56)

Les passages horaires ne sont pas suffisants (108) et devraient être plus nombreux pour 66 personnes aussi bien en semaine que le samedi (97 pas suffisants) et 59 plus nombreux.

En conclusion 104 personnes sur les 114 réponses concernant les transports trouvent que ceux-ci ne correspondent pas aux besoins des habitants.

Une tranche d'âge pâtit du manque de transport, ce sont surtout **les plus jeunes** qui doivent se rendre au collège ou au lycée à Arradon et sur Vannes et pour qui les horaires et circuits de cars ne sont pas adaptés. **Ils doivent partir très tôt le matin** et pour rentrer plus vite après leurs cours sont souvent obligés de faire du stop car le bus passe plus tard dans la journée.

Suite à de nombreuses sollicitations GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) annonce un renforcement des lignes périurbaines et l'évolution de l'offre Créacéo pour la rentrée 2019. Tout le détail sera communiqué dans Baden le Mag de juillet.

LA SALLE DU DOJO



Suite à l'incendie de la salle du Dojo en mars, les associations concernées ont pu trouver un lieu de remplacement provisoire dans l'attente de la fin des travaux.

FRELONS ASIATIQUES



Les beaux jours arrivent, quand la température atteint 15 degrés (courant avril) c'est le moment de piéger les femelles des frelons asiatiques qui sortent de leur abri hivernal. Il faut installer les pièges **jusqu'à la fin mai** pour les capturer et éviter qu'elles construisent d'abord leur nid primaire puis essaient vers les nids secondaires dans les arbres. Après cette date le piégeage est inutile et nuit à la biodiversité en capturant d'autres insectes pollinisateurs. Placer les pièges près des arbres en fleurs et avec un mélange de sirop alcoolisé qui rebute les autres insectes.

Des compléments d'informations sur le site de la mairie : www.baden.fr

Covoiturage



144 personnes ont répondu sur le questionnaire « covoiturage », bien que beaucoup ne se sentent pas concernées. En effet 123 déclarent utiliser leur voiture personnelle, mais seulement 40 badennois pratiquent le covoiturage de façon épisodique (8 régulièrement et 32 occasionnellement).

Ce moyen de transport mérite d'être développé, de façon simple et pratique. À l'aide d'une application (www.ouestgo.fr) ou même par un système de macaron qui permet de se signaler comme conducteur ou passager éventuel.

Vous aurez l'occasion d'en savoir davantage lors d'une prochaine réunion publique dont la date vous sera communiquée par voie de presse.



Petite enfance

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent



Le LAEP « Au fil des mots » est ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent les lundis et jeudis matins de 9h30 à 12h (arrivées et départs libres), fermé pendant les vacances scolaires.

Il est gratuit, sans inscription.

Le LAEP est un espace de socialisation, d'échanges et de jeux. Les parents y trouvent un lieu convivial, de parole et de ressource. Le bébé ou l'enfant joue, fait connaissance avec d'autres enfants et d'autres adultes dans un lieu adapté et sécurisant.

Accueillantes : Bérengère, Céline et Catherine.

Espace Enfance : 02 97 58 00 22



Mission locale



Info pour les 16/26 ans

Nous rapprochons les services : si vous n'avez pas de moyen de locomotion ou des difficultés pour honorer vos rendez-vous à Vannes ou Auray, à compter du 12 mars 2019, une permanence de la mission locale se tiendra sur rendez-vous au CCAS le mardi tous les 15 jours (soit 2 mardis par mois).

Minorité



Pourquoi un nouveau PLU ?

...pour l'égo du maire et de son équipe ?

Nous l'avons dit et répété : il n'y avait pas d'urgence.

Une révision simplifiée suffisait pour mettre notre PLU en conformité avec la loi ELAN et le SCOT de GMVA. Avec ce projet de PLU, 30 % des terrains actuellement constructibles ne le seront plus. Les propriétaires de ces terrains ont-ils vraiment été informés et écoutés ?

Que devient le PRU (Projet de Rénovation Urbaine) ?

5 ans se sont presque écoulés, la commune achète ou va acheter nombre de bâtiments et terrains situés dans le bourg. Mais derrière ces acquisitions, y a-t-il de véritables projets ? Il est probable que ces acquisitions se réalisent par portage et donc augmenteront la dette pour les années à venir.

Les finances de la commune

Le budget 2019 est à nouveau frileux ! Depuis 4 ans, aucun grand projet n'a été lancé ! On peut se demander où vont les impôts des badennois ? Dès 2017, la commune aurait pu investir dans une vraie maison des associations avec une salle de spectacle. Mais les associations ne sont pas la priorité de cette équipe qui manque d'ambition et de vision à long terme. Baden ne profite pas des taux d'emprunts actuellement bas, des subventions qui profitent à d'autres communes, ainsi que de la récupération de TVA.

Pour 2018, la commune dégage une CAF (capacité d'autofinancement) de 1 million d'euros et pourtant nous constatons encore des reports d'investissements : plateau multisports, sentiers côtiers, skate-park... Et toujours pas de pistes cyclables ! Lors de la prochaine mandature, il faudra financer les 3,5 millions d'euros du nouveau complexe (cantine, espace jeune et salles de musique AMB) et rattraper le retard pris par la commune dans les équipements culturels, sportifs, maritimes et économiques.

L'action sociale

La mixité sociale doit être plus développée car elle permet à des jeunes ménages de rester ou de s'installer sur la commune, et ainsi d'assurer le maintien de nos écoles, la vie associative et le bien vivre ensemble à Baden.

N'oublions pas nos aînés en perte d'autonomie pour qui rien n'est fait : ils ne pourront ni rester à domicile ni intégrer la future résidence des seniors.

Vous avez des suggestions, des remarques constructives, contactez-nous afin de bâtir ENSEMBLE un projet pour le Baden de demain !

baden.en.mouvement@gmail.com

Jean-René JAOUEN, Sandrine LE GODEC,

Joseph LE SCIELLOUR, Erwan MAHÉVO, Séverine MULLER

Majorité



Nous souhaitons vous apporter des éclaircissements sur certains sujets communaux.

Nous modifions le PLU pour intégrer les nouvelles lois. L'éditorial du maire et l'article détaillé de l'adjoint à l'urbanisme vous donnent un éclairage précis de la situation que l'équipe municipale précédente a créée par non-respect de l'application des lois en 2008.

Le PRU est un document non opposable et évolutif, un projet à long terme, il ne peut se concrétiser que lorsque des acquisitions foncières et significatives sur un secteur ont été réalisées. Elles se font en fonction des opportunités qui se présentent, la commune investit aujourd'hui pour le futur.

Le budget 2019 est un budget raisonnable, équilibré et volontaire, qui tient compte du contexte national instable.

Où vont nos impôts ? En partie dans le remboursement de la dette de 6 millions d'euros laissée aux Badennois sur les comptes. Aujourd'hui, elle s'élève à 3,6 millions. Nos projets sont à la mesure de nos finances.

La commune se développe très bien, 73 permis de construire en 2018, beaucoup de jeunes ménages avec une augmentation significative dans les deux écoles, notamment en maternelle, signe de vitalité.

Pour nos aînés, nous y pensons tous les jours et les travaux de la résidence seniors commenceront prochainement.

L'équipe municipale actuelle tient à respecter ses engagements et souhaite que les Badennois continuent à lui faire confiance pour le développement harmonieux de la Commune.

L'équipe de la Majorité municipale



A vos agendas !

1er mai 2019 :

2ème EDITION DE LA COURSE BADENOISE « entre Terre et Mer »



Le mardi 1er mai prochain aura lieu à Baden, la deuxième course nature entre Terre et Mer.

Deux courses vous sont proposées sur de magnifiques sentiers longeant les paysages du Golfe du Morbihan ; ces 2 parcours sont intégrés dans le nouveau challenge RUNNER BREIZ du pays de VANNES.

Le départ et l'arrivée se font à partir du Tumulus, gymnase de Baden entièrement mis à disposition pour l'occasion avec vestiaires et douches.

Le départ du 20 km se fera à 9h30 et le 10 km à 9h45.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.klikego.com.

Chaque coureur repartira avec une douzaine d'huîtres d'un ostréiculteur badennois et une bière brassée sur la commune.

Vous êtes attendus nombreux à cette magnifique course après le succès de la première édition qui a ravi les participants et les nombreux spectateurs.



SEMAINE DU GOLFE

du lundi 27 mai au dimanche 2 juin



10ème édition de ce rassemblement nautique haut en couleurs, riche de festivités et de rencontres !

Le Comité des Fêtes de Baden attend les bonnes volontés pour œuvrer à la bonne marche de cet évènement.

Toutes les informations sur le site : <http://www.comitedesfetes-baden.fr/>

Pâques

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques aura lieu le samedi 20 avril à 11h au Défole Parc aire de jeux des enfants.



De la culture pour tous !



Après les trois soirées animées de ce premier trimestre, la municipalité est heureuse de vous présenter :

Dimanche 12 mai à 18h

Concert de l'ensemble polyphonique Corou de Berra (Alpes Méditerranéennes), avec un répertoire de chants sacrés et traditionnels, à l'Eglise de Baden.

Jeudi 30 mai

Couleurs de Bretagne convie les artistes peintres sur l'esplanade de Port-Blanc pour exercer leurs talents, puis les accueillera pour présenter leurs œuvres au public à la salle municipale le Seniz à partir de 16h et remise des prix à 18h.

Samedi 15 juin :

Fête de la Musique à Baden : à 18h30 présentation de chants et danses exécutés par les élèves de l'AMB (Arts et Musique à Baden), puis concert du groupe So Goove (folk-rock) et enfin le DJ Jean Teck mettra le feu à la soirée ... jusqu'à 1h du matin. Parallèlement, sur l'autre scène les orchestres bretons se succéderont, le Bagad de Baden, le groupe Pen Bihan et enfin le groupe Tam Glaz pour une Fest Noz. Restauration et buvette seront présents à ce rendez-vous convivial.

Vendredi 5 juillet à 19h:

Concert à la chapelle de Pen Mern : « Un violoncelle en Bretagne », violoncelliste Aldo Ripoché et piano Florence Pavie. Une exposition présentant ces compositeurs classiques bretons est envisagée dans la chapelle de Pen Mern, sous réserve d'autorisation.

14 juillet :

Bal populaire à partir de 19h et feu d'artifice à 23h .
(programme détaillé à venir)

Contact

Directeur de la publication : Michel Bainvel
Impression / Maquette : Imprimerie du Loch . Auray
Droits photos : ©Mairie de Baden

MAIRIE 3 place Weilheim 56870 BADEN
02 97 57 00 95 . mairie@baden.fr
www.baden.fr @Commune de Baden